



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

P. 1/1

PRESENTEES AU PAIEMENT

DOCUMENT A CONSERVER



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

089324001245

1sqz10088fie - 0000
1/2 - 1577/4035 - 5651
261009112 - TF - 563549



LE BAR JO
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION
6 PLACE DE LA MAIRIE
46240 COEUR DE CAUSSE

Agence de domiciliation :
CAHORS (00175)
RIB : 30004 00175 00010207297 87
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0729 787
BIC :
Tél. : 3478
Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 24.09.2025

le 18 septembre 2025

Relevé : 521422 40

Convention de Paiement Sauf Désaccord : option 1

Option 1 : tous les effets présentés sont réglés par la Banque sauf avis contraire du Client.

Veillez préciser vos instructions de rejet (case à cocher). Compléter les rubriques "code motif rejet" et si rejet partiel, "montant total des effets à rejeter".

☐ REJET TOTAL de 957,69 euros → Code motif du rejet total (2) : ☐

☐ REJET PARTIEL Montant total des effets à rejeter :

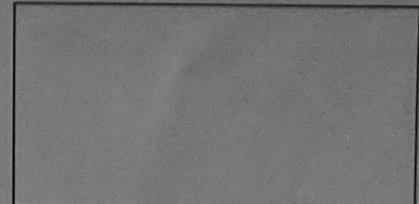
CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHEANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
521423 37		SOCOPI N	24.09.2025 A	23,76		
521424 34		SOCOPI N	24.09.2025 A	204,00		
521425 31		KAIZEN FARMER	24.09.2025 A	330,41		
521426 28		SOCOPI N	24.09.2025 A	399,52		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 24.09.2025				957,69		
VALEUR 23.09.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, le montant total du relevé sera porté au débit du compte susvisé.

Le Client donne ordre à la Banque de rejeter tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL



(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré